

La conception de l'histoire de Barnave et ses sources anglaises
(Stéphanie Roza, IRCL, Université Paul Valéry de Montpellier)

Oublié aujourd'hui, Antoine Barnave fut un acteur politique de grande importance dans la première phase de la Révolution française, entre juin 1789 et la séparation de la Constituante à l'automne 1791. Il se révèle un ardent défenseur des droits du Tiers État en 1788-89, au moment de la convocation des États Généraux. Avec quelques autres, il prend, à partir de l'été 89, la tête de l'aile radicale de la première assemblée, s'efforçant de limiter les prérogatives de la Couronne au profit de la représentation nationale. Barnave veut être l'artisan d'une « monarchie libre et limitée » ; mais à partir de l'automne 1790, il est doublé sur sa gauche par le camp républicain qui commence à émerger. Il se retrouve alors sur la défensive et s'efforce, un peu tard, de modérer ce qu'il considère comme des excès de radicalité : il s'affronte notamment à Robespierre sur la question de l'esclavage aux colonies et du suffrage censitaire, toutes choses qu'il défend contre son adversaire. Après la fuite du roi et son arrestation à Varennes en juin 1791, il prend le parti de ce dernier en s'appuyant sur son inviolabilité constitutionnelle – avec l'insuccès final que l'on sait. Bientôt, Barnave acquiert une réputation détestable de double jeu du fait de ses liens avec la Cour ; après la chute de la monarchie en août 1792, il sera arrêté, jugé et condamné à mort. Il est guillotiné le 29 novembre 1793, à 32 ans.

Mais l'œuvre de Barnave est également théorique. Bien que le temps lui ait manqué pour publier le moindre ouvrage, il est l'auteur de longs brouillons remarquables par l'étonnante philosophie de l'histoire qu'ils recèlent. Le plus long de ces manuscrits a été remarqué par Jean Jaurès, qui en reproduit d'importants passages dans son tome de *l'Histoire socialiste de la Révolution française*¹ ; après Jaurès, plusieurs autres chercheurs, historiens et dans une bien moindre mesure philosophes, s'intéresseront à ce texte au cours du XX^e siècle. Il fera finalement l'objet d'une publication exhaustive et scientifique en 1988 par François Furet et Patrice Guéniffey sous le titre *De la Révolution et de la Constitution*².

La raison de l'attrait exercé par ce manuscrit réside dans la grande nouveauté de son analyse des causes qui ont mené à la Révolution, et qui, pour Barnave, sont avant tout socio-économiques. Le Dauphinois est le premier à avoir compris la Révolution française comme l'expression d'une lutte entre les détenteurs de la « richesse mobilière », enrichis par le

¹ Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, Les éditions sociales, 2014, t. I, p. 184-197.

² Antoine Barnave, *De la Révolution et de la Constitution*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988.

commerce et l'industrie, et la vieille noblesse, détentrice de la propriété foncière, pour le pouvoir politique : une analyse proche de celle qui conduira les marxistes à parler de révolution bourgeoise. C'est pourquoi Jaurès a pu y voir une première ébauche de la conception matérialiste de l'histoire : « [...] c'est un député du Dauphiné, Barnave, élevé au spectacle de cette activité industrielle, qui a formulé le plus nettement les causes sociales et, on pourrait dire, la théorie économique de la Révolution française. Marx semble avoir ignoré ces textes qui sont comme une application anticipée de ses doctrines à la révolution bourgeoise³ ». Nous ne trancherons pas ici la controverse autour de cette caractérisation : François Furet, notamment, a contesté la parenté de cette œuvre avec le matérialisme historique de Marx, et Olivier Bloch a estimé que, plutôt que de théorie matérialiste de l'histoire, il valait mieux parler à propos du texte de Barnave d'« aspects matérialistes d'une philosophie de l'histoire »⁴. Un point semble en revanche incontestable : la parenté des idées de Barnave, comme dit Furet, avec « la philosophie française, Montesquieu surtout, et puis tous les grands Écossais, Smith, Ferguson, Hume, Millar - les mêmes que, comme par hasard, Marx aussi a beaucoup fréquentés un demi-siècle plus tard⁵ ».

L'enjeu ici sera d'éclaircir ce rapport que plusieurs auteurs ont souligné (Furet, bien sûr, mais aussi Bloch ou Emanuel Chill⁶, par exemple) sans que personne ne l'ait, jusqu'ici, vraiment interrogé ni détaillé. Il s'agit en particulier de faire la part de l'héritage de Montesquieu et des penseurs du *Commonwealth* britannique dans la philosophie de l'histoire de Barnave, sachant que tous les auteurs qui l'ont influencée ne sont pas cités dans l'énumération de Furet. On tentera donc de déterminer quelle influence est prépondérante : Barnave est-il avant tout un disciple de Montesquieu, ou plutôt un héritier de la pensée politique et philosophique anglo-saxonne ? Comment ces deux héritages se combinent-ils dans sa réflexion historique ?

Dans *De la Révolution et de la Constitution*, qui constitue une forme de testament politique puisqu'il est écrit en prison, entre 1792 et 1793, juste avant que Barnave soit transféré à Paris pour y être jugé, mais également dans d'autres textes, celui-ci s'affirme comme un admirateur de l'Angleterre, d'une part, et de Montesquieu de l'autre. Il fait plusieurs fois l'éloge de *l'Esprit des lois* et de son auteur dans ses manuscrits, écrivant par

³ Jean Jaurès, *Histoire socialiste*, t. I, p. 184.

⁴ Olivier Bloch, « Le matérialisme et la Révolution française », in Bernard Balan (dir.), *Enjeux du matérialisme*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 1997, p. 68.

⁵ Préface de François Furet à Barnave, *De la Révolution et de la Constitution*, *op. cit.*, p. 22. Nous désignerons désormais ce texte sous l'abréviation « DRC » suivie du numéro de la page.

⁶ Emanuel Chill, *Power, Property and History : Barnave's introduction to the French Revolution and other writings*, New York, Harper and Row, 1971.

exemple : « Montesquieu avait la plus haute imagination, le plus fidèle, le plus riche, le plus profond sentiment des choses qui se soit vu dans notre nation [...] »⁷. De l'Angleterre, par ailleurs, il écrit, dans la continuité du livre XI de *l'Esprit des lois*, que sa constitution « est certainement la plus belle et la plus solide qui ait jamais été dans un pays insulaire » (DRC, 90) et que ce pays est « le pays le plus florissant de l'Europe » (DRC, 164). Il évoque aussi très probablement Hume quand il écrit que « L'histoire de l'Angleterre a été écrite par le meilleur des historiens modernes » (DRC, 89). Enfin, dans un texte de 1789, il cite *De la richesse des nations* d'Adam Smith⁸.

Toutefois, son admiration n'est jamais imitation servile. Dans le texte de 1792-93, il estime notamment que la constitution de l'Angleterre est inapplicable dans un État continental, où son application « serait d'un succès extrêmement douteux » (DRC, 90). La France ne pourrait, selon lui, sans dommages reprendre à son compte les principes constitutionnels de l'Angleterre. Quant à *De l'esprit des lois*, il fait l'objet d'une critique directe : Barnave estime que le modèle de la monarchie que l'on y trouve, où le pouvoir du roi est contrebalancé par les « ordres intermédiaires » dans lesquels la noblesse a un poids prépondérant, n'a rien d'un idéal stable : « la monarchie de Montesquieu s'achemine vers le despotisme militaire ou vers la monarchie organisée » (DRC, 81-82). Elle est, au mieux, un régime de transition, mais en aucun cas, là non plus, un exemple à imiter.

Barnave opère donc une sélection rigoureuse dans ses sources et ses modèles. Malheureusement, on est réduit à émettre des hypothèses pour se faire une idée plus précise des usages qu'il en fait, et ce pour deux raisons. D'une part, parce que les manuscrits retrouvés sont inachevés, laissant de nombreuses questions sans réponse. Barnave, grand lecteur, y évoque de nombreux auteurs anglais, de Shakespeare à Milton, mais ne cite peut-être pas toutes ses sources, et souvent ne cite pas les ouvrages. D'autre part, pour des raisons techniques, ces manuscrits sont actuellement non-consultables⁹ ; on est pour le moment obligé de se baser sur l'unique édition de ces manuscrits, une sélection publiée par Bérenger de la Drôme en 1843 qui ne brille ni par sa rigueur ni par son exhaustivité. On livrera donc ici les principales pistes suggérées par ces textes, avec toutes les précautions requises.

I

⁷ Antoine Barnave, *Œuvres*, mises en ordre par M. Bérenger de la Drôme, Paris, Chapelle et Guiller, 1843, t. IV, p. 93.

⁸ Antoine Barnave, *Coup d'œil sur la lettre de M. Calonne*, Dauphiné, s. n., mars 1789, p. 24.

⁹ La Bibliothèque Municipale de Grenoble qui les possède est en train de les numériser. L'opération devrait s'achever courant 2017.

Montesquieu est l'auteur dont le nom et les ouvrages reviennent le plus souvent sous la plume de Barnave. Ce dernier semble, à première vue, être la source principale de ses conceptions de l'histoire ; dans quelle mesure cette impression est-elle fondée ? Et comment cette influence s'accorde-t-elle avec celle des penseurs du *Commonwealth* ?

D'une manière générale, Barnave semble avoir retenu trois thèses majeures chez l'auteur de *l'Esprit des lois*, même si certaines ont subi des inflexions assez sévères. Premièrement, on relève l'idée d'un rapport de dépendance entre les lois, notamment politiques, et la « nature des choses ». Pour Barnave, la législation des différentes nations n'est pas le produit des intentions particulières des législateurs, mais un produit, notamment, de leur histoire et de leur géographie. On se souvient en effet de l'incipit de *l'Esprit des lois* : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses »¹⁰. Les lois politiques ont plus de rapport avec les conditions objectives dans lesquelles elles sont élaborées qu'avec les projets et les intentions des hommes, même si ces conditions objectives n'épuisent pas le sens de l'expression de « nature des choses ». Par là, Montesquieu entend également les rapports de justice naturelle : « Il faut [...] avouer des rapports d'équité antérieurs à la loi positive qui les établit »¹¹, écrit l'auteur de *L'Esprit des lois*.

C'est donc bien en disciple de Montesquieu que Barnave affirme dès le début de *De la Révolution et de la Constitution* : « La volonté de l'homme ne fait pas les lois : elle ne peut rien ou presque rien sur la forme des gouvernements. C'est la nature des choses, le (*sic*) période social où le peuple est arrivé, la terre qu'il habite, ses richesses, ses besoins, ses habitudes, ses mœurs, qui distribuent le pouvoir [...] Ceux qui sont en possession du pouvoir par la nature des choses font les lois pour l'exercer et pour le fixer dans leurs mains. » (DRC, 46). De tout ce que Montesquieu appelle la « nature des choses », Barnave ne retient que les variables concrètes : la géographie, les rapports sociaux, etc. Le grand absent reste le facteur moral ou métaphysique que constitue chez Montesquieu la justice naturelle. Tel ne semble pas être le cas chez Barnave, pour qui la nature des choses ne semble renvoyer qu'à des réalités matérielles et observables.

C'est sur la base de tels présupposés que le manuscrit analyse les « véritables causes » (DRC, 45) qui ont conduit à « la grande révolution qui vient d'agiter la France », qui ont produit le bouleversement de tout l'ordre social et l'émergence d'un nouveau pouvoir et de

¹⁰ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, présenté par V. Goldschmidt, Paris, Garnier Flammarion, 1979, p. 123.

¹¹ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, p. 124.

nouvelles institutions. Si les lois sont déterminées par la « nature des choses », c'est là qu'il faut aller chercher les ressorts profonds de ces changements. Ceux-ci ne relèvent pas de la volonté humaine, mais pas non plus du pur hasard ni d'une quelconque volonté providentielle.

A nouveau, on peut trouver chez Montesquieu l'origine probable de cette idée de « causes véritables » : c'est en effet dans sa pensée que l'on trouve la thèse selon laquelle, au-delà du caractère apparemment chaotique et irrationnel des événements, l'histoire est intelligible parce qu'elle est régie par des « causes générales » appréhendables par la raison humaine¹². Dans les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, ouvrage dont Barnave fait l'éloge dans ses manuscrits, on trouve à ce propos ce passage célèbre : « Ce n'est pas la fortune qui domine le monde [...] il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent. Tous les accidents sont soumis à ces causes, et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers »¹³.

L'histoire est parfaitement intelligible, et l'esprit humain peut parvenir à dégager les ressorts purement immanents de son cours. Pour cela, il lui faut distinguer, parmi toutes les causes apparentes d'un événement, celles qui sont les plus déterminantes, qui tiennent à la « nature des choses ». C'est exactement le point de vue de Barnave qui écrit : « Sans doute que les révolutions des gouvernements comme tous ceux des phénomènes de la nature qui dépendent des passions et de la volonté de l'homme ne sauraient être soumises à ces lois fixes et calculées qui s'appliquent aux mouvements de la matière inanimée. Cependant, parmi cette multitude de causes dont l'influence combinée produit les événements politiques, il en est qui sont tellement liées à la nature des choses, dont l'action constante et régulière domine avec tant de supériorité sur l'influence des causes accidentelles, que, dans un certain espace de temps, elles parviennent presque nécessairement à produire leur effet » (DRC, 45-46).

Montesquieu semble donc avoir fourni à Barnave les éléments d'une méthodologie générale pour décrypter l'histoire révolutionnaire, bien que ce dernier semble avoir laissé de côté toute la dimension « morale » des causes possibles. C'est sous l'influence de l'auteur de *l'Esprit des lois* qu'il s'oriente, dans le chaos apparent et l'extraordinaire accélération des

¹² Je remercie ici Thomas Van der Hallen d'avoir attiré mon attention sur cet aspect de la pensée de Montesquieu que l'on retrouve chez Barnave.

¹³ Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Paris, Garnier Flammarion, 1968, p. 145.

événements révolutionnaires, vers la recherche de causes profondes qui tiennent, dans la longue durée, à l'existence matérielle des sociétés humaines.

Mais il y a plus. Dans son enquête sur les causes générales de la Révolution française, Barnave est amené à élargir la focale : à ses yeux, si l'on veut réellement comprendre la logique des choses, il faut replacer cet événement non seulement dans la longue durée mais également dans le cadre de l'histoire européenne, voire mondiale. Les premières lignes de *De la Révolution et de la Constitution* l'annoncent d'emblée : « On voudrait vainement se faire une idée juste de la grande révolution qui vient d'agiter la France en la considérant d'une manière isolée, en la détachant de l'histoire des empires qui nous environnent et des siècles qui nous ont précédé » (DRC, 45). Barnave va donc se livrer à une brève reconstitution de l'histoire de l'humanité en général et de ses stades successifs, dont l'histoire française et sa révolution ne sont qu'une illustration particulière.

Barnave distingue quatre grandes étapes : dans la première, l'homme vit du produit de la *chasse* et « connaît à peine la propriété » (DRC 47) ; « la terre entière est commune à tous ». C'est pourquoi les institutions politiques sont presque inexistantes : un chef mène les autres à la guerre, quelques vieux sages ou prêtres plus savants que les autres exercent une influence, surtout morale, sur leurs semblables. Cette période prend fin quand, la population s'accroissant, les hommes ressentent le besoin de se procurer une nourriture plus abondante : ils se mettent alors à pratiquer l'*élevage*. C'est le deuxième stade. Cette évolution produit une première conséquence majeure : les hommes découvrent la propriété à travers l'appropriation individuelle des troupeaux ; dès lors, « le pauvre et le riche cessent d'être égaux et la démocratie naturelle n'existe déjà plus » (DRC 47) : la nécessité de défendre ces nouvelles propriétés entraîne la naissance d'une « autorité militaire et civile » protectrice. Naturellement, ceux qui détiennent le pouvoir sont en meilleure position pour accaparer la plus grande quantité de richesses : classe dirigeante et classe possédante sont nées, et vont avoir de plus en plus tendance à se confondre au fil du temps.

Cette évolution se confirme et s'accroît au troisième stade, celui de l'apparition de l'*agriculture*. Plus rien n'est commun « bientôt les champs, les forêts, les fleuves mêmes deviennent propriété ; et ce droit acquérant chaque jour plus d'étendue, influe toujours plus puissamment sur la distribution du pouvoir » (DRC 48). Peu à peu, le règne des grands propriétaires terriens commence, qui trouve dans le gouvernement aristocratique la forme de domination politique la plus appropriée. Barnave a en vue aussi bien la période de la Rome républicaine que le « gouvernement féodal » de l'Europe médiévale.

Cependant « Le règne de l'aristocratie dure autant que le peuple agricole continue à ignorer ou à négliger les arts, et que la propriété des terres continue d'être la seule richesse » (DRC 50) : *l'essor de l'industrie manufacturière et commerciale*, qui marque la quatrième étape de l'histoire humaine, va venir mettre un terme à cette domination sans partage. « Dès que les arts et le commerce parviennent à pénétrer dans le peuple » (DRC 52), créant une nouvelle source de richesse, un antagonisme commence à se développer entre les propriétaires fonciers et ceux qui, peu à peu, amassent la « richesse mobilière » : cet antagonisme prend d'abord la forme de la lutte des habitants des villes pour s'émanciper des droits seigneuriaux. Bientôt, la nouvelle bourgeoisie est en capacité d'acquérir elle-même des terres ; par ailleurs, elle s'enrichit de plus en plus en vendant des produits de luxe à la noblesse qui s'appauvrit en proportion. Au fil des siècles et de la montée en puissance de la richesse mobilière, l'antagonisme va devenir affrontement de plus en plus direct pour le contrôle du pouvoir : alors, « il se prépare une révolution dans les lois politiques » (DRC, 52).

Un tel tableau de la marche de l'histoire en quatre étapes a d'importants précédents. Comme le font remarquer plusieurs commentateurs, le livre XVIII de *l'Esprit des lois* semble bien fonder les phases successives d'une périodisation de l'histoire universelle en quatre modes de subsistance distincts : chasse, élevage, agriculture, commerce¹⁴. Au chapitre 8, Montesquieu écrit : « Les lois ont un très grand rapport avec la façon dont les divers peuples se procurent la subsistance. Il faut un code de lois plus étendu pour un peuple qui s'attache au commerce et à la mer, que pour un peuple qui se contente de cultiver ses terres. Il en faut un plus grand pour celui-ci, que pour un peuple qui vit de ses troupeaux. Il en faut un plus grand pour ce dernier, que pour un peuple qui vit de sa chasse »¹⁵. Un lien net semble établi entre la succession de modes de subsistance de plus en plus élaborés et la genèse politique du droit et du gouvernement : on a l'impression que Montesquieu esquisse ici les éléments d'un « procès naturel » de civilisation valable en tout temps et en tous lieux. Toutefois, l'apparence s'avère ici trompeuse, si l'on en croit Bertrand Binoche¹⁶ : tout d'abord parce que le chapitre cité ne fait aucunement mention d'un passage supposément nécessaire du stade primitif aux stades ultérieurs : les quatre modes de subsistance sont simplement juxtaposés les uns aux autres. Ensuite, parce qu'en replaçant le chapitre dans l'économie générale de *l'Esprit des lois*, on fait apparaître que le mode de subsistance n'est pas déterminant en dernière instance de la

¹⁴ Voir sur ce point Céline Spector, « Science des mœurs et théorie de la civilisation : de *L'Esprit des lois* de Montesquieu à l'école historique écossaise », in B. Binoche (dir.), *Les Équivoques de la civilisation*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 136-160.

¹⁵ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, op. cit., p. 437-38.

¹⁶ Bertrand Binoche, *Introduction à De l'esprit des lois*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 377-381.

superstructure politique, pour parler un langage marxien, mais qu'il est *un des éléments* qui la déterminent parmi d'autres, comme la fertilité du sol (qui fait l'objet des premiers chapitres du livre XVIII) par exemple. L'objet de Montesquieu n'est pas de retracer le procès naturel et graduel de la civilisation humaine en général, qui s'arrache peu à peu à la nature pour conquérir les conditions de son bien-être, mais « d'identifier les conditions de la liberté politique »¹⁷.

Nulle part Montesquieu n'affirme, contrairement à Barnave, que « la marche naturelle des sociétés est de croître sans cesse en population et en industrie jusqu'à ce qu'elles soient parvenues au dernier degré de la civilisation » (DRC, 50). Toutefois, l'auteur du manuscrit de 1792-93 n'est pas le premier à traduire les thèses du chapitre de Montesquieu dans les termes graduels d'un procès civilisateur. Il ne fait probablement en cela que reprendre l'interprétation de Montesquieu par l'école écossaise.

II

La formulation par les Lumières écossaises (Smith, Ferguson, Millar, etc.) de la première véritable théorie des stades de développement qui président à l'émergence de la « société civile », et de l'évolution des modes de subsistance comme moteur de cette émergence, est un fait bien établi. On sait aussi tout ce que cette théorie doit à l'héritage de Montesquieu, puisque ces auteurs eux-mêmes évoquent leur dette à l'égard de *l'Esprit des lois* : Millar appelle son auteur le « Bacon de la nouvelle science de la société civile », Smith étant son « Newton »¹⁸ ; Ferguson rend hommage à son génie¹⁹. Quant à Smith lui-même, il cite Montesquieu à de nombreuses reprises dans ses *Leçons sur la jurisprudence* dispensées à Glasgow entre 1762 et 1764²⁰, et également dans *De la Richesse des nations*. Dans un chapitre consacré au « revenu du Souverain ou de la République », il examine chacun des quatre modes de subsistance en se demandant à combien s'élève, dans chaque cas, la dépense nécessaire à la défense nationale. La simple juxtaposition des quatre étapes par Montesquieu y est devenue une succession logique et progressive. Smith caractérise le stade de la chasse

¹⁷ Céline Spector, art. cit., p. 142.

¹⁸ « The great Montesquieu pointed out the road. He was the Lord Bacon on this branch of philosophy. Dr Smith is the Newton » (John Millar, *An Historical View of the English Government*, 1787, Londres, J. Mawman, 1812, t. II, p. 429-430, note.

¹⁹ « Quand je pense au livre de M. de Montesquieu, je ne sais comment me justifier d'oser, après lui, traiter des affaires humaines » (Adam Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, trad. M. Bergier révisée par C. Gautier, Paris, PUF, 1992, p. 164).

²⁰ Adam Smith, *Leçons sur la jurisprudence*, trad. H. Commetti, Paris, Dalloz, 2009.

comme « le degré le plus bas et le plus grossier de l'état social »²¹ ; celui de l'élevage comme « un état de société plus avancé » ; celui de l'agriculture comme « un état de société encore plus avancé » ; le dernier stade est appelé un « état civilisé » : c'est un « état de société plus avancé » où « une grande partie des habitants sont artisans ou manufacturiers »²². Un autre aspect témoigne de l'importance de l'influence de Montesquieu, qui manifestement a été lu avec attention : les deux exemples de sociétés pastorales examinées par Smith, les Tartares et les Arabes, sont les mêmes que ceux des chapitres 19 à 21 du livre XVIII de *l'Esprit des lois*.

Adam Smith est le seul auteur écossais dont on ait trouvé mention dans un texte de Barnave, le pamphlet de 1789 déjà signalé. On y trouve une citation de la *Richesse des Nations* relativement anodine pour notre sujet : Barnave reprend à Smith l'idée que l'impôt territorial en nature n'est adapté qu'aux empires asiatiques. Toutefois, sous réserve de découvertes ultérieures dans les manuscrits qui feraient émerger d'autres références ou d'autres noms d'auteur, on supposera sur la base de cette référence que la lecture que Barnave fait de Montesquieu a été influencée avant tout par celle de Smith.

La question demeure cependant de savoir ce que chacun des auteurs met derrière l'idée de « progrès » civilisationnel. En effet, les deux textes sont écrits dans des perspectives qui demeurent différentes. L'ouvrage de Smith, fondateur de l'économie politique moderne, insiste dès les premières pages sur les ressorts proprement économiques du progrès, à savoir « les améliorations dans la puissance productive du travail »²³ : la nature de ces améliorations et leurs effets dans le corps social vont constituer le fil directeur de sa réflexion. A celle de Barnave en revanche préside la recherche des causes de la Révolution. C'est sans doute la raison pour laquelle les corrélations mises en évidence par chacun des deux auteurs diffèrent notablement.

Leurs conceptions respectives de la période qui s'étend de la fin de l'Empire romain à l'Europe moderne l'illustrent bien. Au livre III de son ouvrage, Smith retrace l'évolution conjointe du mode de subsistance et de ce qu'on pourrait regrouper sous l'expression de « rapports sociaux » en Europe entre le V^e et le XVIII^e siècle. Il part du principe que c'est avant tout l'augmentation de la productivité du travail agricole qui conditionne l'apparition de ces centres d'échanges commerciaux et de production artisanale et manufacturière que constituent les villes : en effet, pour qu'une ville puisse se développer, il faut que le travail agricole soit suffisamment productif pour la nourrir. Il montre comment le phénomène

²¹ Adam Smith, *The Wealth of Nations*, London, Penguin Books, 1999, vol. 2, p. 279. Nous traduisons.

²² Adam Smith, *The Wealth of Nations*, vol. 2, p. 283.

²³ Adam Smith, *The Wealth of Nations*, vol. 1, p. 109.

d'amélioration du rendement agricole, d'abord retardé par l'institution du servage dans les campagnes européennes, s'est peu à peu imposé. Smith décrit ainsi avec précisions les liens entre l'économie, le social et le politique : le pacte conclu à la fin du Moyen-Age entre le roi et les bourgeois des villes pour contrer l'influence des féodaux a des effets de grande ampleur : il renforce la position des bourgeois, leur permet de s'enrichir plus facilement et bientôt d'acheter des terres, qu'ils font bien mieux fructifier que les féodaux parce qu'ils cherchent à capitaliser leurs revenus agricoles, tandis que les seigneurs surexploitent leurs serfs et gaspillent la richesse extorquée en dépenses improductives. Sur cette base, Smith, comme Barnave après lui, constate les effets transformateurs inouïs produits par les nouveaux rapports entre la bourgeoisie enrichie et la vieille aristocratie, friande des produits de luxe que produit pour elle l'artisanat des villes : « Ainsi, une révolution de la plus grande importance pour le bonheur public fut portée par deux ordres qui n'avaient pas le moins du monde l'intention de servir l'intérêt général »²⁴.

Toutefois, ce que Smith entend par révolution est sensiblement différent du sens que Barnave donnera à ce terme : il faut entendre par là une transformation de longue durée, progressive, qui affecte tous les aspects de la vie sociale sans les bouleverser d'un coup. A ses yeux, il n'y a pas besoin, en effet, d'une transformation radicale des institutions pour produire des effets politiques remarquables. L'Écossais écrit : « ... enfin le commerce et les manufactures introduisirent par degrés un gouvernement régulier et le bon ordre, et avec eux la liberté et la sûreté individuelle, parmi les habitants de la campagne qui avaient vécu jusqu'alors dans un état de guerre presque continuel avec leurs voisins, et dans une dépendance servile de leurs supérieurs »²⁵. Les changements soulignés ici sont globalement des modifications *graduelles* (« par degrés ») des rapports de force *sociaux* : les roturiers sortent peu à peu de la dépendance servile et les rapports commerciaux remplacent les rivalités féodales entre barons, les luttes de succession dont les populations faisaient les frais, etc. L'État se stabilise, sans que l'on sache exactement comment, la question n'entrant manifestement pas dans les préoccupations de Smith. C'est pourquoi la traduction politique des changements, leur expression précise dans le droit et les institutions du pouvoir demeurent hors-champ. L'auteur observe notamment un remarquable silence sur la guerre civile anglaise et ses conséquences politiques et sociales : elle n'est évoquée qu'une fois, furtivement, à propos de la hausse du prix des grains qu'elle a occasionnée²⁶ !

²⁴ Adam Smith, *The Wealth of Nations*, vol. 1, p. 515.

²⁵ Adam Smith, *The Wealth of Nations*, vol. 1, p. 508.

²⁶ Adam Smith, *The Wealth of Nations*, vol. 1, livre I, chapitre 10, section III.

Par comparaison, l'analyse de Barnave est beaucoup moins riche sur l'origine de la richesse sociale, même si dans l'ensemble, sa lecture de l'évolution des rapports entre la monarchie, l'aristocratie terrienne et la bourgeoisie des villes converge avec celle de Smith. Elle n'évoque même pas la division du travail, qui constitue le fondement du raisonnement dans *De la richesse des Nations*. *De la Révolution et de la Constitution* est centrée sur la manière dont ces évolutions de longue durée se répercutent sur le cadre institutionnel dans lequel elles prenaient place jusque-là, et sur la plus ou moins grande violence avec laquelle elles s'imposent à lui. Voilà comment, dans le manuscrit, Barnave décrit les rapports entre l'ensemble des facteurs économiques et sociaux et leur cadre politique : « Sous un certain point de vue, on peut considérer ces choses — la population, la richesse, les mœurs, les lumières — comme les éléments qui forment le corps social, et voir dans les lois et le gouvernement le tissu qui les contient et les enveloppe. Dans tout état de choses, il faut que l'un et l'autre soient en proportion de force et d'étendue ; si le tissu se dilate à mesure que la substance augmente de volume, les progrès du corps social pourront s'effectuer sans commotion violente ; mais si, au lieu d'une force élastique, il oppose une rigidité cassante, il arrivera un moment où toute proportion cessera et où il faudra que l'humeur soit consumée, brise son enveloppe et s'extravase.

Les circonstances accidentelles qui auront lieu au moment de la crise ne l'opèrent pas, mais pourront la diriger » (DRC, 65).

Dans cette étonnante analyse du lien de dépendance entre le « corps social » et son « enveloppe » politique et juridique, beaucoup ont vu la préfiguration de la conception marxienne de la « base » et de la « superstructure ». En effet, Barnave suggère que les révolutions surviennent quand l'inadéquation entre les institutions et l'état du corps social ne suffit pas à provoquer une prise de conscience des élites, qui s'arc-boutent alors sur leurs prérogatives politiques au lieu d'être les instigateurs d'une réforme de toutes façons inévitable. S'agit-il là d'une innovation théorique que l'on doit entièrement au génie de Barnave, ou bien cette idée, elle aussi, a-t-elle des antécédents ?

III

Bien que nul élément ne permette de formuler un jugement définitif sur cette question, il semble que Barnave a puisé chez Harrington, dans *Océana*, les prémises d'une telle idée. L'influence harringtonienne sur Barnave peut pourtant surprendre. En effet, il y a loin, d'un point de vue idéologique, entre ce « républicain classique, le premier humaniste civique

d'Angleterre »²⁷ et le constitutionnel défenseur de la « monarchie limitée », franc adversaire des républicains de son époque.

Les hypothèses de Harrington sur l'histoire s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion sur les conditions de la liberté politique. Prolongeant les analyses de Machiavel, selon lesquelles les citoyens d'un État ne peuvent être des citoyens libres que s'ils détiennent « la garde de la liberté » c'est-à-dire les armes, Harrington affirme que la possession des armes doit se combiner avec la possession de la *terre* : le citoyen libre est non seulement le citoyen-soldat mais encore *le petit propriétaire indépendant*.

L'auteur d'*Océana* adosse cette thèse à une histoire sociale de la transmission de la propriété à travers les âges, qui correspond à une histoire des régimes politiques : dès les *Préliminaires* du texte, est énoncée ce que Didier Deleule appelle « la "loi" harringtonienne de la balance de la propriété et du pouvoir »²⁸ : la répartition de la propriété terrienne détermine la structure du pouvoir politique. Si la balance de la propriété est en faveur d'un seul homme, on a une monarchie absolue ; si la propriété est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, une aristocratie : c'est la « balance gothique »²⁹ ; enfin, « si tout le peuple possède les terres », le régime sera républicain.

Selon B. Gracianette, si ces éléments ne doivent pas conduire à parler d'une « philosophie de l'histoire » harringtonienne au sens moderne, ils permettent malgré tout de conclure à l'existence, chez cet auteur, d'« éléments d'une pensée de l'historicité, c'est-à-dire des relations et des changements concomitants qui lient différents secteurs de la réalité humaine, et tout spécialement les structures de l'économie – la répartition de la propriété – et la nature du gouvernement. En cela consiste ce qu'on peut appeler son matérialisme historique »³⁰.

Ces éléments de réflexion composent le prisme auquel Harrington lit l'histoire de l'Angleterre, qui à ses yeux s'achemine nécessairement vers l'avènement d'une République. S'appuyant partiellement sur l'ouvrage de Bacon consacré au règne d'Henry VII³¹, il tire les conséquences de la décision royale de redistribuer la propriété terrienne en émancipant toute une couche de petits paysans de la tutelle de leur seigneur. Originellement moyen pour le Roi d'affaiblir la puissance de la noblesse qui conteste son pouvoir, cette politique a néanmoins

²⁷ John Pocock, *L'œuvre politique de James Harrington*, trad. Claude Lefort et Didier Chauvaux, in *Océana*, dans la traduction de P. F. Henry revue et complétée par François Delastre, Paris, Belin, 1995, p. 24.

²⁸ Didier Deleule, *Hume et la naissance du libéralisme économique*, Paris, Aubier, 1979, p. 338.

²⁹ James Harrington, *Océana*, p. 233.

³⁰ Bernard Gracianette, « Histoire et raison chez Harrington », in B. Gracianette, C. Miquieu et J. Terrel (dir), *Harrington et le républicanisme à l'âge classique*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 37.

³¹ Francis Bacon, *The History of the reign of king Henry the Seventh* (1622), Ithaca, Cornell University Press, 1996.

conduit à renverser la balance de la propriété terrienne au profit du peuple. Harrington en conclut que la République doit tôt ou tard découler de cette nouvelle distribution, car le pouvoir ne pourra longtemps demeurer « contre la nature de la balance »³². La monarchie est condamnée par cette nouvelle balance à s'abîmer dans le chaos et les conflits politiques. Le gouvernement qui ramènera la stabilité sera une « république égale », c'est-à-dire égalitaire « dans la distribution de ses terres et dans sa rotation [des charges] »³³. La corrélation historique entre répartition du pouvoir et répartition de la propriété permet donc la prospective politique. Les choix républicains de Harrington cherchent ainsi à s'ancrer dans la réalité des rapports de propriété de l'Angleterre de son temps. C'est pourquoi, quand Barnave affirme qu'« une nouvelle distribution de la richesse prépare une nouvelle distribution du pouvoir » (DRC, 52), il est bien possible qu'il applique au cas de la France la corrélation observée par Harrington. L'analogie entre les deux thèses est en tous cas frappante. De ce point de vue, le Dauphinois paraît avoir trouvé dans la pensée de ce révolutionnaire un antidote au gradualisme politique induit par les analyses de Smith.

Là encore, on peut, bien sûr, relever certains points de divergence : tout d'abord, l'analyse de Harrington est centrée sur la propriété de la terre, alors que Barnave distingue soigneusement propriété foncière et propriété mobilière, voyant dans cette dernière la source de la puissance de la bourgeoisie. C'est elle, chez ce dernier, qui devient le moteur du changement historique. Par ailleurs, l'histoire de la balance de la propriété en Angleterre, telle qu'elle est restituée dans *Océana*, fait la part belle aux événements politiques : l'invasion normande, les luttes de pouvoir entre la noblesse et le roi, qui se servent alternativement des roturiers comme d'un allié ou plutôt d'un instrument dans leur lutte, sont au premier plan. Bien sûr, la causalité historique n'est pas uniquement politique. Comme le montre l'analyse de J. Berthier, les causes profondes de l'échec des tentatives d'instauration de la monarchie absolue en Angleterre et de la domination de la « balance gothique » sont avant tout à chercher dans « la nature même du territoire anglais », à savoir dans la taille et la fertilité de l'île³⁴. Mais cet enracinement matériel des luttes politiques n'est pas mis en rapport avec une loi générale de l'évolution des sociétés à partir de leurs rapports de production.

Manifestement, Barnave a repris une partie des analyses politiques de Harrington en les appliquant au cas français : selon lui, notamment, ce sont les conflits entre le Roi et la noblesse qui ont conduit le monarque à renforcer l'indépendance des villes et par là, à faciliter

³² James Harrington, *Océana*, p. 233.

³³ James Harrington, *Océana*, p. 256.

³⁴ Jauffrey Berthier, « James Harrington et l'ancienne Constitution », in B. Gracianette, C. Miqueu et J. Terrel (dir.), *Harrington et le républicanisme à l'âge classique*, p. 81 sqq.

la montée en puissance de ses commerçants. Toutefois, comme on l'a vu, le Dauphinois inscrit son analyse dans le cadre plus général de « la marche naturelle des sociétés », c'est-à-dire dans une histoire globale de la civilisation³⁵ qui met l'accent sur l'enrichissement des nations et le progrès matériel. Il y a donc là un écart notable. A leur tour, les analyses économiques de Smith ont sans doute permis à Barnave d'élargir et d'approfondir les intuitions « anglaises » de Harrington. A ce prisme, sa philosophie de l'histoire apparaît comme située à égale distance (c'est-à-dire aussi dans une égale proximité) des pensées de ses deux prédécesseurs.

Si l'hypothèse d'une influence harringtonienne était fondée, la philosophie de l'histoire de Barnave serait le lieu d'une remarquable synthèse. D'une part, le député constituant aurait emboîté le pas à l'école historique écossaise dans sa lecture de Montesquieu : il aurait retenu d'elle l'idée d'un processus progressif de civilisation basé sur l'évolution des modes de subsistance, ainsi que l'identification entre le stade du commerce et de l'industrie avec l'avènement de gouvernements « libres » (Barnave écrit : l'émergence du « principe démocratique »). Mais il aurait combiné cette idée avec celle de la « balance » harringtonienne de la propriété et du pouvoir, se mettant ainsi en capacité de tirer ses propres conclusions politiques des théories écossaises de la civilisation. Peut-être la leçon des événements de 1789 à 1792 lui aura-t-elle montré les limites des leçons d'Adam Smith en fermant de fait la porte à la possibilité d'une évolution graduelle et pacifique, le rapprochant du républicain Harrington. En tout état de cause, dans *De la Révolution et de la Constitution*, l'éloge du « doux commerce » censé rapprocher les peuples est remplacé par des observations très pragmatiques sur les conflits qu'occasionne la concurrence entre deux grands États commerciaux comme l'Angleterre et la France (DRC, 180). Et il faut rappeler que, si admiratif qu'il ait été envers la Constitution anglaise, Barnave n'a jamais pensé ni défendu le principe d'une reproduction de ses fondements ni de son mode de fonctionnement pour la France.

Finalement, son génie, semble-t-il, n'est donc pas dans l'invention de thèses ou de concepts vraiment originaux : il résiderait plutôt dans son extraordinaire capacité à retenir ce qui, dans ses différentes sources d'inspiration théoriques et dans sa vaste culture, rendait le mieux compte de ce que le réel plaçait sous son regard aiguisé. Ce faisant, avec trente ans

³⁵ La lecture d'Adam Smith, sur ce point, semble avoir été décisive. Voir R. Meek, *Social Science and the Ignoble Savage*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 226 sqq.

d'avance, Barnave anticipait moins que sur les théories de Marx lui-même, que sur les analyses de la Révolution des historiens français tels que Thiers, Guizot ou Augustin Thierry, dans lesquels Marx reconnut, plus tard, avoir puisé l'idée de la lutte de classes³⁶. De ce point de vue, le manuscrit de Barnave recèle sans doute la plus remarquable, la plus informée et la plus féconde des interprétations de l'histoire révolutionnaire menée à chaud, écrite avant même qu'elle ait terminé sa course.

³⁶ Karl Marx, Lettre à Joseph Weydemeyer du 5 mars 1852, in Marx et Engels, *Correspondance*, Paris, Editions Sociales, 1972, t. III, p. 79.